



## **Ordonnance du DETEC concernant les normes applicables à la signalisation des routes, des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre**

### **Abrogation du ...**

---

*Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication*

*arrête :*

I

L'ordonnance du DETEC du 12 juin 2007 concernant les normes applicables à la signalisation des routes, des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre<sup>1</sup> est abrogée au .....

...

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Doris Leuthard

<sup>1</sup> RO 2007 3449